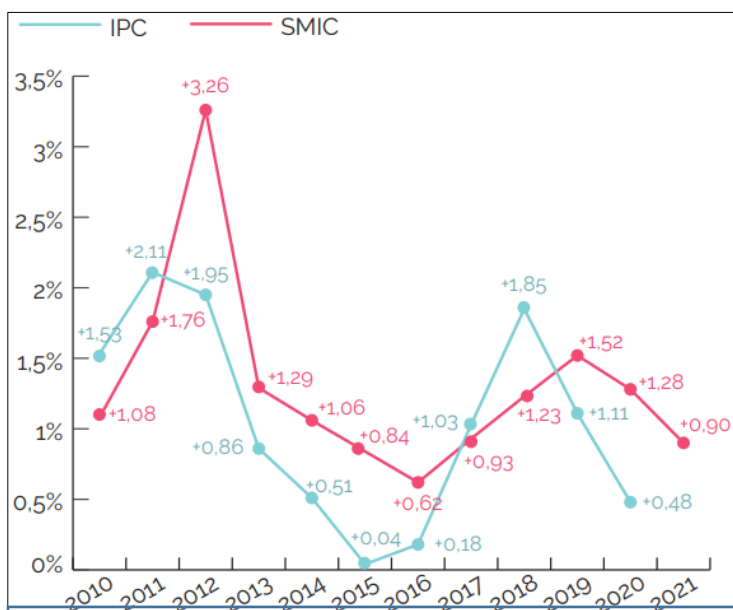


Lettre d'information NAO 2021



La Direction a adressé un courrier aux organisations syndicales les informant de l'ouverture des négociations annuelles, le mercredi **22 juillet 2021**.

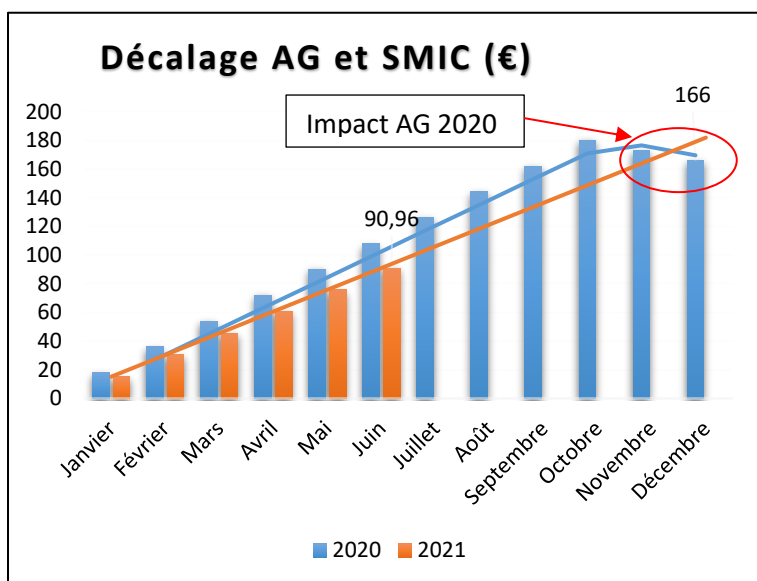
I – Évolution du Smic et de l'inflation



Le Smic progresse de 1,2% en 2020, soit une valeur inférieure à certains indices des prix à la consommation (les produits frais : poissons, légumes,) ; le SMIC a été réévalué de 0,9% en 2021.

La hausse ne permet pas de compenser la baisse du pouvoir d'achat constatée ces dernières années. Les prix de certaines dépenses incompressibles ont poursuivi leur hausse en 2020, comme l'alimentation dont l'indice a augmenté de 2,1% en 2019 et de 1,24% en 2020.

En décembre 2020, les prix des produits frais ralentissent (+6,2 % après +11,1 %) ainsi que ceux des légumes frais (+3,8 % après +20,1 %). À l'inverse, les prix des fruits frais (+10,8 % après +9,7 %), des poissons frais (+5,4 % après +4,2 %) et des fruits de mer (+6,9 % après +3,8 %) augmentent par rapport au mois dernier. Hausse d'environ 10% du prix du gaz au 1^{er} juillet 2021



SMIC au 1^{er} janvier 2021 :

Revalorisation de **15,16 €**, le montant du Smic mensuel brut s'élève à 1 554,58 €, soit 1 231 € net et 10,25 €/h brut.

La perte du pouvoir d'achat liée à l'évolution du SMIC VS AG de 2020 représente **166 € / salarié AF**. Sans réévaluation de nos salaires, **la perte en 2021 sera d'environ 180 €**.

De nouvelles exonérations

Suite à la baisse du taux d'impôt des sociétés, les entreprises bénéficieront :



Exonérations

- d'un double allègement des impôts de production avec une réduction des taux de **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée) et de **CFE** (cotisation foncière des entreprises) ;
- de nouveaux crédits d'impôt : baisse de loyer, mécénat d'entreprise, rénovation énergétique.



PROTOCOLE D'ACCORD DU 25 JUIN

- Revalorisation moyenne de la RAEG de 1,4%
- + 15 € brut sur la prime de vacances
- + 3 ct sur la valeur du point au 1^{er} juillet 2021

RAEG : RÉMUNÉRATION ANNUELLE EFFECTIVE GARANTIE

II – Impact sur le personnel ALLGAIER France

Perte du pouvoir d'achat en 2020

Elle est liée à :



- l'activité partielle prise en charge à 84% du net ;
- l'absence d'accord d'intéressement ;
- un décalage de 6 mois des négociations salariales ;
- la suppression de primes (postes de nuit, pénibilité, décalage horaire, ...).

Organisation 2020 & impact 2021

- L'employeur impose la prise de RTT et même de CP sans l'obligation d'avoir un accord d'entreprise ;
- L'employeur refuse la mise en place du télétravail pour les secteurs pouvant le faire ;
- Suppression du poste de nuit ;
- Régularisation des indemnités kilométriques à la **baisse / suppression pour 49 salariés.**
- **Baisse de l'indemnisation AP** (72% du net, ou 7,3/h mini).



Journée de solidarité : au départ, **une journée travaillée** et, finalement, NON ! Les salariés acceptent de poser un CP, RTT ou un RC, avec la perte d'une heure pour les salariés prenant un CP ou un RTT.



III- Quelques chiffres sur le bilan 2020



Capacité d'autofinancement : l'entreprise a **réussi à la maintenir**.

Frais généraux : **réduction de 14 %**, avec les possibilités offertes aux sociétés de différer les remboursements (emprunts, leasing).

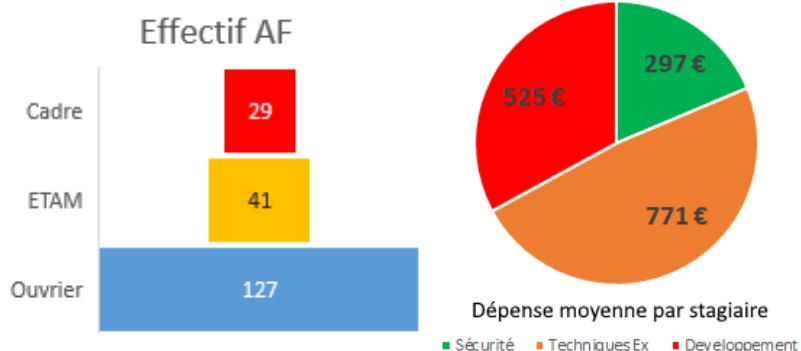
Frais de personnel : **en baisse d'environ 9 %**, essentiellement suite à l'activité partielle et sur l'économie du versement de primes, à savoir : **majoration des heures de nuit, indemnité de déplacement, décalage horaire et pénibilité à la peinture**.

PEG : L'entreprise **accroît ses ressources stables** par le biais d'emprunts.

Baisse de la marge brute : elle se **dégrade d'environ 6 %** entre 2017 et 2020, consécutivement à la problématique de la matière première.

IV – Bilan Formations 2020

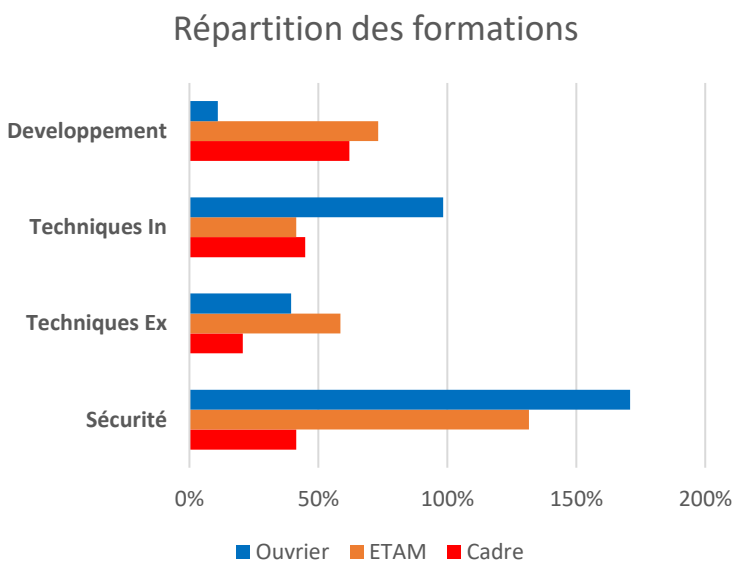
Les formations sécuritaires sont destinées aux ouvriers avec un coût moyen de 297 € par salarié.



Le personnel le plus qualifié accède aux formations techniques les plus onéreuses, avec un coût d'environ 771 € / journée de formation.

L'encadrement est dirigé vers les formations de développement avec un coût moyen journalier de 525 €.

On constate de fortes inégalités dans l'accès aux formations selon les services.



L'entreprise a démarré de fortes transformations dans les différents secteurs avec l'arrivée de la robotique, du contrôle dimensionnel des pièces par caméra, de l'emboutissage avec insertion d'écrou.

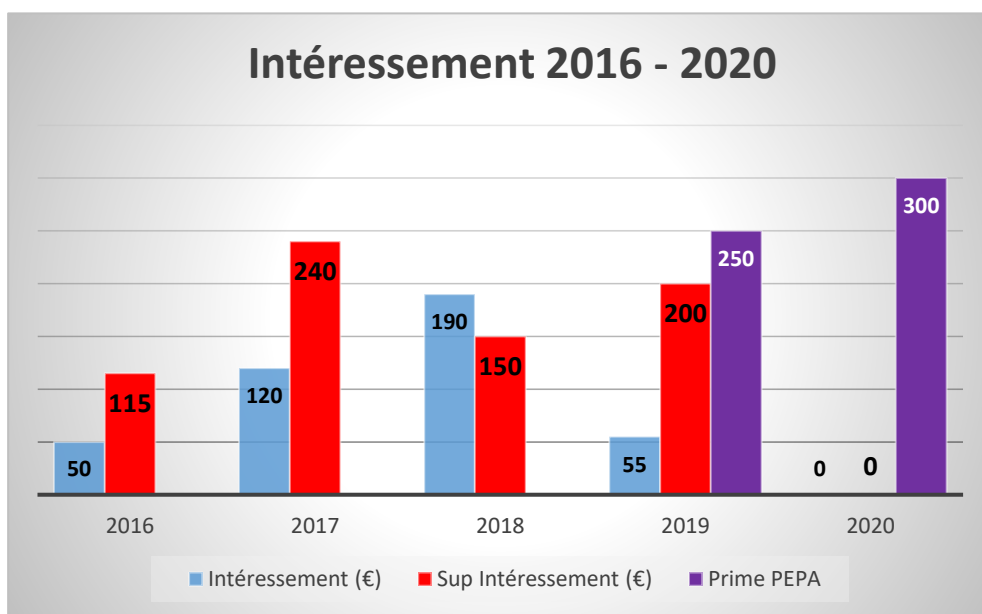
L'employeur doit assurer l'employabilité de l'ensemble du personnel, y compris des salariés les moins qualifiés, via le plan de formation annuel de l'entreprise.



Intéressement : le dernier accord datant du 26 juin 2017 et négocié dans l'urgence de la date butoir du 30 juin, n'a pas été à la hauteur malgré l'engagement de la Direction.

La signature d'un nouvel accord doit passer par des indicateurs lisibles et vérifiables en cours d'année. Il ne doit pas comporter **d'effet « cliquet » négatif** (+30 en janvier et - 35€ en février). Les indicateurs doivent être loyalement négociés entre la Direction et les organisations syndicales.

CFDT, LE SYNDICAT QUI AVANCE



Cfdt: TOUJOURS PREMIÈRE

Grâce à vous, la CFDT confirme sa 1^{re} place : plus que jamais engagée à vos côtés !



L'équipe CFDT ALLGAIER France